

N° Convocation : EF_MV1_0115

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026 -SESSION 1-**

Etablissement : Institut Vétérinaire Abulcasis

Filière : Médecine Vétérinaire

Semestre : S1

Cher (e) étudiant (e),

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 1 de La Faculté Abulcasis Institut Vétérinaire Abulcasis qui auront lieu du **02 au 21 janvier 2026** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Salle : 10
- Emplacement : 2

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves munis(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : JEBROUNI Rania
- N° d'inscription : INS-IVA00025766/2025
- CIN/Passeport : K641220

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module | Date Examen | Heure début |
|-------|-----------------------------------------------|-------------|-------------|
| 1 | Mathématiques I | 02/01/2026 | 09h00 |
| 2 | Biologie cellulaire et génétique fondamentale | 05/01/2026 | 09h00 |
| 3 | Géologie | 07/01/2026 | 09h00 |
| 4 | Développement Humain et NTIC-I | 09/01/2026 | 09h00 |
| 5 | Chimie I | 12/01/2026 | 09h00 |
| 6 | Physique I | 15/01/2026 | 09h00 |
| 7 | Biologie animale I | 17/01/2026 | 09h00 |
| 8 | ANATOMIE I | 20/01/2026 | 09h00 |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'exams est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'exams.

Service Evaluations et Examens